

# Commission Environnement et Développement Durable du CNIS du 20 novembre 2019 (SDES)

## L'enquête

### «Déchets et déblais produits par l'activité de BTP»

(EDD 2020)



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

# Sommaire

- Contexte et objectifs
- Le champ et la nature des données collectées
- Les types de déchets observés
- Échantillons et calendrier



# Contexte

- Directive cadre sur les déchets 2008/98/CE du 19 novembre 2008 : Objectif de valorisation de 70 % des déchets du BTP d'ici 2020
- Projet de loi relatif à la « lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire » :
  - Lutter contre les dépôts sauvages et améliorer la collecte des déchets
  - Renforcer le diagnostic des déchets avant démolition, anticiper les opérations de tris et valorisations
  - Mettre en place une REP, éco-contribution par les producteurs de matériaux
  - Créer un observatoire de déchets du BTP en 2022
- Engagements pour la Croissance Verte (ECV)
  - Partenariats entre les professionnels, porteurs de projets, et l'État
  - Actions pour limiter les gaspillages et les déchets et favoriser le recyclage
  - Estimer les gisements de déchets, un engagement de l'État (EDD)
- Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)
  - Comportent un état des lieux de la prévention et gestion des déchets
  - Pour le secteur du BTP, contributions des CERC

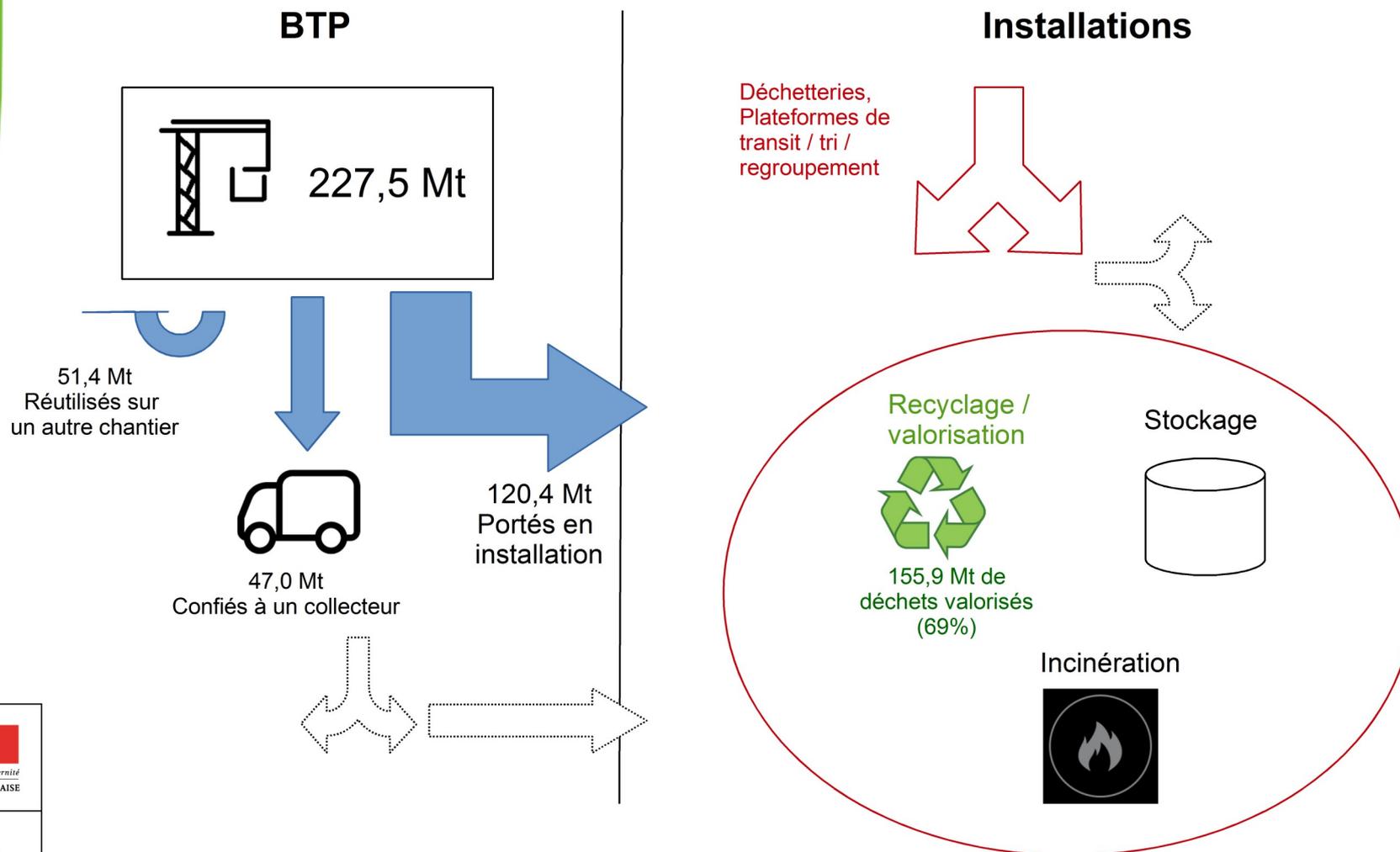
# Objectifs

- Répondre au règlement statistique (CE) n° 2150/2002 du Parlement européen sur les déchets (RSD) :
  - obligation de réponse biennale sur la production et le traitement des déchets
  - mi-2022, réponse pour les déchets produits en 2020
- Améliorer la connaissance du gisement de déchets produits par les activités de construction et de démolition
- Connaître la destination des déchets du BTP
- Estimer un taux de valorisation des déchets du BTP

**Enquête renouvelée tous les deux ans**

# Une enquête reconduite sur le champ de 2014

## Deux volets : établissements de BTP et installations :



# Observation par type de déchets

## Trois types de déchets – ventilés par nature ou matière

- Déchets inertes, qui ne se transforment pas avec le temps :
  - Béton, briques, tuiles, verre, terres....
  - 80 % des déchets du BTP
- Déchets non inertes et non dangereux :
  - Bois, plastiques, métaux ferreux, plâtre...
- Déchets dangereux (2 % des déchets du BTP) :
  - Déchets contenant de l'amiante, terres polluées, peintures, huiles hydrauliques, batteries...

# Échantillons

## Échantillon BTP : 50 000 établissements

- Secteur de la construction (section F, hors promotion immobilière) et de la dépollution (division 39)
- Résultats de niveau régional
- France entière

**Base exhaustive des installations** : au plus 5 000 installations de traitement issus d'une pré-enquête des CERC

- Forte hétérogénéité de la population
- Cycle de vie peut être court (carrières notamment)

**Objectif : taux de réponse de 70%**

# Calendrier

## Le calendrier prévu

- Partenariat avec le réseau des CERC : convention début 2020
- Test des questionnaires : juin 2020
- Passage au comité du label : septembre 2020
- Collecte : mars - juillet 2021
- Traitements post-collecte : à partir de septembre 2021
- Premiers résultats : fin 2021
- Transmission à Eurostat : juin 2022



# Merci de votre attention

